



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 31 janvier 2019

Objet de la délibération

AVENANT CONTRAT DE VENTE DE CHALEUR A LORIENT HABITAT

Le trente et un janvier deux mille dix neuf à 18h30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT réuni au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur André HARTEREAU, Maire.

Etaient présents :

André HARTEREAU, Michèle DOLLÉ, Loïc RABIN, Nadia SOUFFOY, Marie-Françoise CÉREZ, Claudine CORPART, Yves GUYOT, Frédéric TOUSSAINT, Caroline BALSSA, Thierry FALQUERHO, Roselyne MALARDÉ, Pascal LE LIBOUX, Anne LAVOUÉ, Philippe PERRONNO, Nolwenn LE ROUZIC, Jacques KERZERHO, Françoise BARJONET MOY, Jean-François LE CORFF, Serge GERBAUD, Xavier POUREAU, Guénaëlle LE HIN, Fabrice LEBRETON, Martine JOURDAIN, Marc LE BOUHART, Alain HASCOET, Sylvie SCOTÉ, Gwendal HENRY, Stéphanie LETELLIER

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Stéphane LOHÉZIC à Jean-François LE CORFF, Katy BOUILLAUT à Marie-Françoise CÉREZ, Julian PONDAVEN à Yves GUYOT, Michaël BEAUBRUN à Thierry FALQUERHO, Franck LE GOURRIÉREC à Gwendal HENRY

Absent(s) :

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire **Madame CÉREZ Marie-Françoise** désigné(e) pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Direction des Services Financiers

N° 2019.01.007

AVENANT CONTRAT DE VENTE DE CHALEUR A LORIENT HABITAT

Rapporteur : Thierry FALQUERHO

En date du 31 juillet 2015 la Ville a signé avec Lorient Habitat un contrat de fourniture de chaleur pour les bâtiments situés dans la ZAC Centre : Résidence Germaine Tillon et Résidence des Cèdres Bleus.

Concernant la résidence des Cèdres Bleus, Lorient Habitat intervenait en qualité de Syndic de la copropriété. Courant 2018, Lorient Habitat a été remplacé par Foncia en qualité de syndic de cette copropriété. Conformément aux dispositions de l'article 1 dudit contrat il y a lieu de passer un avenant pour acter de l'intervention de Foncia en qualité de Syndic.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2121-29 et suivants,
Vu le contrat de fourniture de chaleur passé entre la Ville d'Hennebont et Lorient Habitat en date du 31 juillet 2015,
Vu le changement de syndic de copropriété,
Vu l'avis favorable du Bureau Municipal en date du 14 décembre 2018,
Vu l'avis favorable de la Commission Ressources en date du 14 janvier 2019,
Vu le rapport présenté en séance du Conseil Municipal

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré,

➔ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant à intervenir pour acter le changement de syndic.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
Le Maire,

André HARTEREAU